

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
DU RPI BEYNAC-BURGNAC-MEILHAC DU 18/10/16**

Conseil animé par Anne-Sophie ROGRON, directrice de l'école élémentaire de Burgnac.

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Léonard, Lintz, Jagaille, Rogron, Sells, M. Tessier

Maires : Mrs Couty, Desbordes et Massy

Adjointes et Conseillers municipaux :

Mmes Beyrand, Fluhr, Lascaux, Henrion M.

Mrs Escoubeyrou et Trampon

Représentants des parents d'élèves :

Mmes Farges, Frugier, Kaczanowski, Rejeaud, Pailler, Robineaux.

M. Prunières.

DDEN : Mme Penot

Etaient excusés :

IEN : M. Giraud

Enseignants : Mme Gaguet

Représentants des parents d'élèves : Mmes Danguiral, Froidefond, Jammet, Perrichon,

Adjointes et Conseillers municipaux : Mme Val

DDEN : Mme Couty

Secrétaire de séance : Mme Sells

Après un tour de table, Mme Rogron ouvre la séance.

PRESENTATION DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

Lecture des articles.

Extrait du règlement du Conseil d'école concernant le vote des membres :

Lorsque le Conseil d'école soumet une question au vote de ses membres, sont habilités à voter :

- chacun des Maires (ou son représentant en cas d'absence)
- un conseiller municipal par commune
- chaque Représentant des parents d'élèves titulaire (ou un suppléant en cas d'absence du titulaire)
- chaque DDEN
- les enseignants
- les Directeurs

•VOTE DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

Le règlement est dorénavant consultable par affichage dans les écoles ainsi que sur les sites internet des trois mairies.

Le règlement du conseil d'école est adopté à l'unanimité.

•VOTE DU REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ECOLE DU RPI

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par Le Directeur Académique des Services de l'Education nationale, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

M. Tessier est proposé comme Président du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2016-2017.

Le fonctionnement en conseils d'école regroupés est adopté à l'unanimité.

•VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR (règlement porté au préalable à la connaissance des Membres du Conseil d'école)

Le règlement intérieur des 3 écoles du RPI est adopté à l'unanimité.

•BILAN DES EFFECTIFS

Madame Rogron tient à remercier Madame Kabeya, secrétaire de mairie de Beynac, pour ces données numériques et pour son écoute face aux demandes des enseignants.

23 PS 19 MS 22 GS 13 CP sur BEYNAC soit un total de 77 élèves

13 CP 23 CE1 14 CE2 sur BURGNAC soit un total de 50 élèves

19 CE2 21 CM1 16 CM2 sur MEILHAC soit un total de 56 élèves

TOTAL RPI : 183 élèves (moyenne 26,14 élèves par classe)

V. Prévion des effectifs pour la rentrée 2017:

39 PS 22 MS 20 GS

22 CP 26 CE1

23 CE2 33 CM1 21 CM2

soit 206 élèves pour 7 classes = 29,42 de moyenne

Consécutivement à l'augmentation des effectifs du RPI, une demande d'ouverture de classe sera faite à l'administration. Si cette demande est satisfaite, cela entraînera des aménagements au sein du RPI. Les mairies ont d'ores et déjà engagé un projet pour répondre à cette problématique.

Les équipes enseignantes ont, quant à elles, envisagé une répartition des élèves pour cette rentrée 2017, à savoir :

Sur Beynac :

- une classe de Petite Section de 25 élèves

- une classe à double niveau Petite / Moyenne Section de 25 élèves (14 PS+ 11 MS)
- une classe à double niveau Moyenne / Grande Section de 25 élèves (11 MS + 14 GS)

Madame Audonnet précise qu'il sera alors nécessaire pour cette rentrée de prévoir un agent territorial supplémentaire (ATSEM).

Sur Burgnac (ouverture de la nouvelle classe dans cette école) :

- une classe à double niveau Grande Section / CP de 22 élèves (6 GS + 16 CP)
- une classe à double niveau CP / CE1 de 26 élèves (6 CP + 20 CE1)
- une classe à double niveau CE1 / CE2 de 26 élèves (6 CE1 + 20 CE2).

Sur Meilhac :

- une classe de CM1 de 27 élèves
- une classe à double niveau CM1 / CM2 de 27 élèves (6 CM1 + 21 CM2)

Monsieur Massy, maire de Meilhac, précise qu'il a eu un contact téléphonique avec l'IEN, M. Giraud, concernant l'ouverture d'une classe pour la rentrée 2017. L'IEN a répondu qu'il fallait attendre que le bilan des effectifs au niveau du département soit réalisé (fin novembre) pour qu'ensuite une décision soit prise. L'IEN est apparu toutefois plutôt confiant quant à l'ouverture d'une classe, ce qui paraît cohérent et rassurant.

•PRESENTATION DES EXERCICES DE SECURITE EFFECTUES

Dans chaque école seront effectués les exercices de sécurité suivants :

- des exercices incendie
- un exercice de confinement
- deux exercices « alerte-intrusion »

Chaque exercice répond à un protocole particulier défini dans le PPMS.

Bilan des exercices effectués :

Beynac :

Un exercice « alerte-intrusion » a été effectué le mardi 27 septembre 2016. Les élèves sont restés dans leur classe avec leur enseignante, allongés à partir du signal sonore donné (signal inaudible et demande faite auprès de la mairie pour avoir des cornes de brume, non présentes à l'école à ce jour). L'exercice s'est déroulé dans le calme et les points à améliorer ont été inscrits dans un compte-rendu envoyé à l'inspection et à la mairie (fermeture des portes par l'extérieur, rideaux absents pour certaines fenêtres, lieu de repli restreint du fait de la taille de la classe pour la classe de Madame Audonnet ; fenêtres à hauteur d'homme et donnant sur la cour pour la classe de Madame Léonard ; fenêtres à hauteur d'homme donnant sur le jardin pour la classe de Madame Jagaille).

Un exercice incendie a été effectué le mardi 4 octobre 2016. Le lieu de regroupement est celui près du portail. Deux alarmes (celles de la classe de Madame Léonard et de la cantine ont dû être arrêtées en enlevant la pile ; l'alarme de la classe de Madame Audonnet a une pile faible qui, depuis ce jour, sonne à plusieurs reprises dans

la journée. La mairie en a été informée et le nécessaire a été fait depuis.) Il est à noter que le détecteur de fumée de la classe de Madame Léonard a été retiré car défectueux (il sonnait sans raison). La mairie en a été informée.

Burnac :

Un exercice incendie a été effectué le jeudi 22 septembre en présence de M. le Maire. Tout s'est très bien déroulé dans l'ensemble. Seul bémol constaté : la trop faible intensité de l'alarme qui n'atteint pas l'autre classe. L'éventualité d'une troisième alarme dans le préau est soulevée.

Un exercice « alerte-intrusion » a été réalisé également. Lors de cet exercice, les issues ont été verrouillées, les fenêtres occultées, les lumières éteintes et les enfants placés au sol. Madame Rogron note une difficulté concernant le verrouillage des portes, sa clé pouvant fermer depuis l'extérieur mais pas de l'intérieur. La pose d'un verrou pourrait alors éventuellement résoudre ce problème.

Meilhac :

Un exercice incendie a été effectué, une alarme venant d'être posée dans la classe de M. Tessier. Les enseignants constatent l'indépendance des deux alarmes de leurs classes, chacune des classes ne pouvant entendre l'alarme provenant de l'autre classe, du fait de l'indépendance des bâtiments. Madame Sells a fait sortir ses élèves par l'arrière de sa classe (côté jardin). Un passage entre l'école et le champ adjacent vers la salle polyvalente et le stade (projet à plusieurs reprises envisagé) serait un moyen de sécurisation supplémentaire, la maîtresse pouvant alors emmener ses élèves loin de l'incendie s'il se déclarait.

Un exercice « alerte-intrusion » a également été effectué, faisant suite à une mise au point du dispositif avec les deux enseignants de l'école, M. le Maire, un agent de la gendarmerie de Saint-Yrieix-la-Perche et la conseillère pédagogique de la circonscription chargée de la mise en place de ces exercices dans les écoles. Quelques points à remédier ont été pointés : absence de rideaux aux fenêtres de la classe de M. Tessier, absence de moyen de communication entre les deux enseignants (achat de talkies-walkies?). Le portail de l'école est à présent verrouillé, une double sonnette a été posée à l'entrée de l'école (cantine/école). De plus une sonnette amovible a été judicieusement choisie par la mairie. Ainsi quand Monsieur Tessier quitte sa classe avec ses élèves, il peut transmettre la sonnette à Madame Sells. Monsieur Tessier précise qu'une nouvelle « alerte-intrusion » sera réalisée pendant une récréation afin d'adapter au mieux la mise en sûreté des élèves à cette situation particulière.

•COOPERATIVE SCOLAIRE

Même fonctionnement que l'année passée avec deux coopératives distinctes : Burnac d'une part et Meilhac/d'autre part.

Le bilan financier a été validé par l'OCCE qui est l'organisme qui abrite juridiquement la coopérative.

Les enseignants remercient l'association Maxi Mômes qui, en ce début d'année, a fait don de la somme de 150 euros par classe, ce qui va permettre de participer à l'équipement des classes. L'école de Burnac a l'intention d'investir cet argent dans l'achat de meubles et éventuellement d'un appareil photo numérique.

Madame Rogron invite toute personne qui le souhaite à consulter le bilan financier.

Les directeurs remercient tous les parents qui ont contribué à alimenter la coopérative ainsi que l'Association Maxi 'Mômes pour ses généreux dons tout au long de l'année.

Ils remercient également les Mairies qui mettent à la disposition des écoles un budget conséquent pour financer le transport lié aux diverses sorties scolaires, hors activité natation qui bénéficie d'un autre budget, toujours alloué par les Mairies.

•ACTIVITE NATATION

Les enseignants remercient les parents qui passent l'agrément afin d'accompagner les classes à la piscine. Sans leur concours, cette activité ne serait pas réalisable. La disponibilité de certains parents volontaires pour accompagner des élèves de Beynac, alors qu'ils n'y ont plus d'enfants scolarisés, est très apprécié par les enseignantes.

Cette année encore, compte-tenu de la présence de CP à Beynac, il a été convenu de laisser un créneau pour les GS/CP de l'école maternelle. Il y a donc six séances de natation pour les CP, et trois séances sont attribuées aux GS (3 séances pour les GS de Madame Jagaille et 3 séances pour les GS de Madame Léonard). Cinq séances sur les six prévues (débutées le 16 septembre) ont déjà eu lieu et se sont bien déroulées.

Madame Lintz enchainera donc dès le 18 novembre jusqu'au 6 janvier. Suivra ensuite la classe de Madame Rogron pour six séances également jusqu'au 17 février.

Madame Sells se rendra donc à la piscine en période 4, et Monsieur Tessier en période 5 jusqu'à la mi-juin.

•BILAN DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Travaux et Equipements

A BEYNAC

Le garage a été détruit durant l'été par les cantonniers et Christophe Mazabraud a construit un local à vélos près de la classe de Madame Léonard. La directrice le remercie pour sa réactivité.

Elle remercie également la mairie et Christophe Mazabraud pour le bureau de direction qui est d'ores et déjà opérationnel ainsi que pour l'achat d'une imprimante et d'un tableau blanc demandé lors du dernier conseil d'école.

Un grand meuble à casiers a également été installé pour faciliter le rangement. La directrice demande s'il serait possible que ce bureau soit fermé et qu'un double des clés soit fourni. Monsieur Couty, maire de Beynac, annonce que le nécessaire sera fait.

A venir : La demande d'une étagère supplémentaire dans la classe de Madame Léonard (au niveau du meuble côté toilettes pour y stocker le papier canson) est formulée. Monsieur Couty accepte cette demande.

La directrice demande ensuite s'il serait possible de monter, dans la salle à côté du bureau de direction, l'étagère qui était auparavant dans la classe de Madame Jagaille, afin d'y stocker du matériel. Monsieur Couty accepte.

Madame Audonnet suggère également qu'il serait plus pratique que la cantinière dispose du matériel informatique adéquat afin qu'elle puisse effectuer ses commandes sans passer par l'ordinateur de l'école, situé dans le bureau, d'autant que certains dossiers confidentiels y sont rangés. Monsieur Couty annonce que le nécessaire devrait être fait rapidement.

La directrice déplore en outre des soucis au niveau du réseau téléphonique. Monsieur le maire affirme que tout devrait revenir à la normale rapidement puisqu'un technicien de chez ORANGE s'est déplacé et a repéré des anomalies.

A BURGNAC

Madame Rogron remercie la municipalité pour son écoute permanente et sa réactivité face aux demandes des enseignantes.

Monsieur le maire de Burgnac, Monsieur Desbordes, explique les travaux d'ores et déjà engagés au sein de l'école pour refaire le réseau de chaleur. Le terrassement de la salle des fêtes a été commencé également. Le mobile « bureau » qui sert de stockage pour le matériel de sport et d'arts visuels a été déplacé et positionné à l'intérieur de la cour d'école.

La directrice remercie en particulier le cantonnier pour l'entretien général de l'école qu'il effectue tout au long de l'année.

Demande de travaux : Préparation du jardin pour l'hiver.

A MEILHAC

Monsieur Tessier remercie la municipalité pour les différents travaux réalisés, à savoir la pose de trois bancs dans le jardin, l'achat de toiles cirées pour la classe de Madame Sells, la pose d'une alarme incendie dans la classe de Monsieur Tessier, ainsi qu'une serrure sur le portail et de deux sonnettes.

Demande de travaux : Dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sécurité), deux mallettes contenant le nécessaire de confinement sont demandées (une pour chaque classe). Un double des clés de la salle polyvalente ainsi qu'un double de la clé du cadenas du local du matériel sportif sont demandés par Madame Sells.

Le maire de Meilhac, Monsieur Massy, apporte des précisions concernant les travaux de la future cantine, qui ont déjà débuté. L'objectif de cette nouvelle cantine est d'accueillir l'ensemble des élèves de l'école sur un seul service (une soixantaine d'enfants). L'agrandissement de la cuisine sera fait, ainsi que la création d'un espace cantine de plain-pied pour handicapé. Les vitrages ont déjà été remplacés. Les gros travaux débiteront vers mars ou avril, les élèves iront alors se restaurer à la salle polyvalente pendant ces travaux.

•SORTIES SCOLAIRES ET PROJETS

A BEYNAC

Les deux sorties sportives concernent la classe de GS/CP de Madame Jagaille.

Jeudi 26 janvier 2017 : sortie gymnastique au gymnase de Nexon.

Jeudi 18 mai 2017 : sortie athlétisme / orientation au stade de Saint-Maurice-Les-Brousses, sur la journée (donc pique-nique).

Les GS et les CP de l'école se rendront également au gymnase de Bosmie le lundi après-midi en période 3 (janvier et février). Les CP feront six séances, les GS en feront trois puisqu'ils sont répartis sur deux classes. C'est Madame Jagaille qui accompagnera les élèves au gymnase.

Projets :

→ Une demande de rencontre avec l'auteur Edouard Manceau a été effectuée auprès de la médiathèque de Nexon pour décembre, mais ne faisant pas partie de la communauté de communes de Nexon, Beynac ne sera pas prioritaire. Cependant, Madame Audonnet s'est rapprochée de la directrice de la médiathèque qui l'informe en temps et en heure de la possibilité de cette rencontre si un créneau venait à se libérer. Madame Audonnet la

remercie pour cette attention.

→ Les enseignantes de l'école envisagent de visiter une ferme pédagogique mais il n'y en a pas beaucoup dans le secteur. Monsieur Desbordes, maire de Burgnac, annonce qu'il y en a une à Champsac et que les enseignantes peuvent passer par lui pour de plus amples informations. Elles le remercient et vont donc suivre ses conseils.

A BURGNAC

Rencontres EPS :

- athlétisme le jeudi 8 juin pour la classe de CE1/CE2 de Madame Rogron.
- multi activités cycle 2 le 6 juillet sur la journée pour les deux classes.

L'activité natation viendra compléter ces activités sportives. La directrice remercie d'avance tous les parents accompagnateurs.

Les deux classes se rendront durant six lundis au gymnase de Bosmie.

Pour quatre des six séances, le bus de la communauté de communes de Nexon sera mobilisé, pour les deux autres séances, ce sera un transporteur indépendant.

A cette occasion, le budget réservé aux transports par les mairies est évoqué. Il consiste en une somme de 4500 euros pour le RPI. Sachant que le transport au gymnase représente une enveloppe d'environ 1500 euros, il sera à déduire du budget.

Lecture: participation des deux classes au Prix des Incorruptibles.

Il consiste en la lecture et l'étude d'un certain nombre d'albums imposés, avec en fin d'année la participation à un vote national, à l'issue duquel le Prix des Incorruptibles sera décerné à un auteur.

Madame Lintz entretenant une correspondance scolaire avec une classe de CE1 de Joliot Curie à Limoges, il est envisagé des rencontres entre les deux classes au cours de l'année scolaire.

A MEILHAC

Les sorties sportives suivantes sont prévues pour les deux classes :

- Cross le 24 novembre 2016 au lac de Saint-Hilaire-les-Places
- Basket le jeudi 16 février 2017 au gymnase de Nexon
- Athlétisme le jeudi 8 juin 2017 au stade de Nexon
- Rugby pétanque le jeudi 4 juillet 2017 au stade de La Roche L'Abeille

L'activité natation vient compléter ce programme déjà bien consistant.

Les sorties et interventions culturelles cette année :

- concert JMF pour les 2 classes
- participation au concours des incorruptibles pour la classe de CM1/CM2
- visite du collège pour les CM2
- sortie à la médiathèque de Nexon (le jeudi 10 novembre pour les CM1/CM2, le mardi 13 décembre pour les

CE2/CM1).

→ visite de la ressourcerie de Séreilhac (Madame Sells et Madame Gaguët).

→ coopération avec le bus scientifique « au fil de l'eau » dans le cadre d'activités de sciences (4 séances prévues en 2017) pour les deux classes (Madame Gaguët et Madame Sells).

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

1)GARDERIE DE BEYNAC → Y a-t-il eu des changements au niveau des règles ?

Monsieur Couty explique qu'il n'y a pas eu de changement, mais que le personnel interprète parfois différemment le règlement, ce qui a pu être déstabilisant. Quelques soucis ont eu lieu avec un membre du personnel de la garderie, mais la situation sera rapidement rétablie, car cette personne ne restera pas et sera remplacée.

Certains parents ont exprimé leur désaccord par rapport à certaines pratiques durant la prise du goûter des élèves qui attendent le car. Il semblerait que les enfants soient contraints au silence et à l'immobilité durant une trentaine de minutes lors du temps du goûter. Cette durée semblant longue et la méthode semblant stricte, certains parents demandent s'il ne serait pas possible de laisser partir les élèves dans une « zone de liberté » au fur et à mesure qu'ils ont fini de manger.

Mme Beyrand comprend ces interrogations, mais attire l'attention du conseil sur la difficulté du personnel à gérer ce moment délicat, qui multiplie les allées et venues, entre les petits qui restent à la garderie et les plus grands qui descendent du bus, soit pour rester à la garderie, soit pour prendre un autre bus. L'éparpillement des élèves lors du goûter poserait alors des problèmes de surveillance et de sécurité.

2) GARDERIE DE BEYNAC → A partir de quelle heure, le matin, les enfants sortent-ils ?

La mairie de Beynac répond qu'il n'y a pas d'horaire spécifique mais que dans le cadre de la gestion des bus, la présence des enfants dehors est nécessaire pour 8h20.

Les parents d'élèves souhaitent que ce point soit précisé dans le règlement de la garderie.

Pour clore ce conseil, les parents tiennent à remercier les mairies pour le recrutement d'une personne en service civique, officiant à l'école de Beynac depuis le 1er octobre.

La mairie de Beynac ajoute qu'une information circulera bientôt pour inviter à visiter le pôle jeunesse d'Aixe-sur-Vienne.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme ROGRON lève la séance.